L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE

☞ On trouvera désormais, au rez-de-chaussée du No. 83, rue de Chartres, on se trouve notre bureau de compétitions, des listes exactes et complètes des navires et des expéditions, avec le nom des consignataires, etc., et toutes les autres nouvelles seul intéressant le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

LE CHOLERA.

Il paraît hors de doute que le choléra asiatique est à la Nouvelle-Orléans. On nous annonce qu'une négresse, demeurant rue Conti, en a été atteinte hier matin. Un des médecins de notre ville a, dit-on, actuellement deux cas en traitement. Un cas bien caractérisé ne serait déclaré à l'hôpital. Nous livrons au public ces renseignements telle qu'ils nous ont été donnés, afin que chacun soit sur ses gardes. Il faut s'habiter chaudement, éviter l'humidité et bannir de sa table les légumes et les fraises. Avec ces précautions hygiéniques, l'épidémie, si elle éclate, sera peu dangereuse.

LE CHOLERA A NEW-YORK.—L'officier de santé de Staten Island écrit au Maire de New-York, à la date du 6 décembre, que le choléra a éclaté dans l'hôpital de la Quarantaine. Dix malades sur 19 ont succombé.

Une dépêche transmise le 8 courant à un journal de l'Alabama, annonce qu'un cas de choléra s'est déclaré dans la ville de New-York et six autres à l'Hôpital de la Quarantaine. Quatre des malades sont morts.

Ces faits prouvent que le choléra a bien décidément fait son apparition en Amérique. Le fléau tera infailliblement le tour du continent. La question pour nous est celle-ci : le choléra asiatique est-il en ce moment à la Nouvelle-Orléans? Le Conseil de Salubrité, dont nous avons publié hier le rapport, dit que non; des médecins dont l'opinion pour nous est d'un grand poids disent que oui. Quoqu'il en soit, si cep demie ne règne parmi nous dans notre ville, nous devons nous attendre à la voir s'y déclarer tôt ou tard. Il convient donc que les autorités municipales prennent des mesures efficaces pour assainir la ville et atténuer jusqu'à un certain point la violence de la maladie. Le public aurait tort de s'alarmer outre-mesure ; le choléra qui a reconnaissé depuis un an son voyage à travers le Nord n'a plus ce caractère perfide qui le rendait si funeste en 1832. La maladie cède facilement à un traitement éclairé. Que l'on suive seulement le régime hygiénique prescrit par les médecins, et l'on n'aura pas grand chose à redouter du fléau.

LEGISLATURE.

SENAT.—Le Sénat délibère sur plusieurs bills de la Chambre et les adopte. Le projet de loi (de la Chambre) pour amender l'acte établissant des écoles publiques est référé au comité de l'instruction publique.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Le comité de finances présente un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la Banque Consolidée.

On propose de reconsidérer la résolution relative à l'amendement de la Constitution. Cette motion prévaut, mais l'amendement est de nouveau rejeté faute de la majorité exigée par la Constitution.

Le bill sur le revenu passé après avoir été discuté section par section.

RAPPORT DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL DES POSTES.

Le rapport du directeur-général des postes est un document plein d'intérêt bien qu'il soit un peu diffus. Mais il y règne tant de clarté qu'il est facile de résumer les principaux faits et de donner une idée à peu près complète de l'œuvre de M. Cave Johnson, sans entrer dans les détails d'administration.

Le 30 juin dernier les routes postales des Etats-Unis avaient 163,088 milles d'étendue, et le transport annuel de la malle contenait 82,148,766, ainsi répartis :

Payé aux chemins de fer	8584,192
Payé aux bateaux à vapeur	262,019
Payé aux agens	54,063
Payé aux diligences	796,992
Dépenses diverses	751,500

Les routes postales ont été augmentées pendant la dernière année de 9,390 milles, ce qui n'a pas empêché d'effectuer une économie de $12,116 sur l'année précédente. Il est vrai qu'il a fallu payer aux agens une somme de $7,910, ainsi il n'en reste pas moins, en définitive, une diminution de $4,235 dans les dépenses de l'année précédente.

Le transport par la malle étrangère a coûté $108,533 au gouvernement pendant les douze derniers mois. C'est une charge que l'administration n'avait pas jusqu'à ce moment.

Dans le cours de trois ans les dépenses de l'administration, pour le transport de la malle, ont été réduites de $456,738.

Le rapport parle des nouvelles communications établies entre divers points au moyen de bateaux à vapeur. L'*Isabel*, par exemple, porte la malle de Charleston à la Havane et réciproquement. Le *California*, le *Panama* et l'*Oregon* relient le port entre Astoria et les différens points de la côte de l'Océan Pacifique. Le *Falcon* fera les voyages entre la Havane et Chagres.

Le 1er juillet dernier il y avait aux Etats-Unis 16,159 bureaux de poste, 1,013 bureaux de plus que l'année précédente. On a nommé dans le cours de l'année dernière 4,121 maîtres de postes.

Le revenu brut de l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier est de $4,371,077. C'est une augmentation de $125,184 sur le revenu de l'année précédente, soit, en chiffres proportionnels, 10 77/90 pour cent. La taxe des lettres s'est élevée à $3,563,301, celle des journaux à $767,331.

M. Johnson propose de frapper d'un droit de cinq cents par demi-once de poids toute lettre ou communication écrite, de quelque nature qu'elle soit, scellée ou non.

Il recommande en outre d'imposer une taxe de un cent par once sur les journaux, au lieu de les taxer uniformément par exemplaires, quelle que soit d'ailleurs la grandeur de la feuille, comme on l'a fait jusqu'ici. Tout autre imprimé paierait deux cents par once. Les lettres renfermant des valeurs seraient garanties, sur demande, mais elles paieraient trois fois autant que les lettres simples.

Il conviendrait aussi de substituer un tarif uniforme aux prix différentiels qui existent actuellement. Que l'on frappe, par exemple, d'une taxe de quinze cents toute lettre destinée à l'étranger, quel que soit l'éloignement du pays où elle doit être transportée. Ce serait beaucoup plus simple, et les revenus n'en subiraient aucune diminution sensible.

Les journaux et autres documens imprimés, expédiés hors des Etats-Unis ou reçus aux Etats-Unis, paieraient le double des journaux qui ne sortent pas de l'Union.

Il serait nécessaire peut-être de faire acquitter d'avance les frais de port.

Le directeur-général des postes ne devrait pas faire partie du cabinet, ce qui lui donne un caractère politique incompatible avec l'importance de ses fonctions. Celles-ci, on le sait, exigent la plus complète impartialité. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette dernière recommandation de M. Johnson. Nous croyons comme lui, qu'il serait plus convenable que le président nommât un directeur-général des postes avec le consentement du Sénat, pour un certain nombre d'années.

TEXAS.—Nous avons reçu des journaux de Galveston jusqu'au 12 courant. On est encore sans nouvelles du colonel Hays. On croint qu'il n'a été attaqué par les Indiens, mais la petite troupe qu'il commande aura eu à tenir tête à ces derniers.

Des nouvelles récentes de Corpus Christi annoncent que la goélette *Rosalef*, venant de la Nouvelle-Orléans est arrivée à Tampico avec des munitions de guerre.

Les trafiquants mexicains affluent à Corpus Christi. Cent cinquante d'entre eux sont arrivés dernièrement dans cette ville ramenant avec eux douze mille piastres en espèces.

Il y a encore une solution de continuité dans le fil du télégraphe entre Mobile et la Nouvelle-Orléans. Cette ligne est à peu-près inutile à cause de son irrégularité.

LÉGISLATURE DE L'ILLINOIS.—La législature de l'Illinois ne coûte pas beaucoup aux habitans de cet Etat. Les législateurs ne reçoivent que six piastres par jour pour une somme de quatre jours; s'ils mettent plus long-temps leur session quotidien est réduit à un dollar.

LOUISIANE.—Nous apprenons qu'il y a eu récemment huit morts d'eau dans le Bayou Plaquemine. Les bateaux à vapeur peuvent par conséquent se rendre aux Attakapas en trente-six heures.

La récolte de sucre dans les Attakapas sera d'un tiers moindre que celle des années ordinaires. On a achevé de rouler sur presque toutes les habitations. Un grand nombre de brisks et de gelettes, noyées dans le Tèche, se disposent à partir sur leur, ne pouvant pas trouver de cargaison.

LE TÉLÉGRAPHE ET LE MESSAGE.—Le message du Président pesant au Congrès le 5, contient environ 6 Lorbeille le 6 et paraîtra le lendemain dans les journaux de la matinée. C'est le télégraphe d'Oreilly qui a apporté ce message.

Le manifeste de M. Polk, d'une longueur démesurée ; eh bien ! il a pu être travaillé tout entier sur les ailes de l'électricité et est arrivé dans l'Ouest quelques heures après avoir été lu aux Chambres. Il n'y manque rien, pas un mot, pas une virgule.

VERACRUZ.—On a reçu à Philadelphie des nouvelles de Caracas jusqu'au 9 novembre. La fête du gouvernement a mis à la voile le 8 octobre, mais on était encore sans nouvelles de Maracaibo.—Don Rafael Acevedo, ancien secrétaire des finances et des affaires étrangères, a été nommé chargé d'affaires à Washington.

THÉATRE D'ORLEANS.

Le Flagrant Délit—L'Ecluse—Guilhème Tell.

En entrant dans la salle après avoir vu sur l'affiche le *Flagrant Délit*, nous nous sommes demandés pourquoi M. Davis au lieu de ces vieilleries si usées au théâtre d'Orléans, ne nous donnait pas quelques-uns de ces vaudevilles qui font l'honneur de la scène française. Ainsi pour ne parler que des pièces faciles à monter avec une troupe d'artistes aussi remarquable que celle de cette année, pourquoi l'habile directeur ne nous a-t-il pas encore donné une de ces pièces qui ont nom *Mme de Carigny*, *Rebecca*, *Amour et Amourette*, *les Trois Chapeaux*, *Monsieur*, *l'Enfantillage*, *&c. &c.* Nous sommes convaincus qu'en lui exprimant cette pensée, simple écho de ce que l'on disait autour de nous, il saura à coup-sûr satisfaire de plus en plus ce public lassé qu'on appelle le public.

Mais puisque *flagrant délit* il y a, parlons de *Flagrant Délit*. Il y en eut en effet dans la pièce, au tout à fait inattendu. Au moment où le fenêtre du fond était ouverte, au monsieur (que nous avons parfaitement reconnu pour apparoir au théâtre) a tranquillement traversé la scène en regardant le public par l'ouverture. Si la fenêtre n'avait été ouverte ou lor, on aurait pu croire qu'on *bouchait* passer dans la rue; mais ici l'illusion n'était guère possible. C'est sans doute cette circonstance qui a fait rêvasser M. Mandant dans la mauvaise habitude de couper les répliques et par suite l'embarrass lui-même au point d'être froid dans son jeu ordinairement d'un franc et exorbitant comique. Du reste, tout y a concouru, et M. Mathieu était le seul qui sût son rôle et qui l'ait bien rendu.

Si le *Flagrant Délit* nous a laissés assez froids, en revanche l'*Ecluse* nous a déployé toutes ses richesses de chant et de comédie. Ici, nous sommes embarrassés; la pièce a été si bien rendue que nous ne trouvons que des éloges à donner à tous et que nous ne savons qui louer le plus, de Mmes Berton et Lecour, de MM. L. Fleury et Berton. Malgré son état de souffrance assez visible, Mme Berton a toujours été la *diva* que nous admirons sans cesse. Mme Lecour a été charmante comme d'habitude; M. L. Fleury s'est rappelé que *jadis* des mains primitives lui envoyaient des cadeaux et il a dit avec son âme tout le rôle de Lionel. Les morceaux, *Portons la mer sa belle*, *Quand de la nuit*, mais surtout, *Là-bas, bien loin*, ont été chantés avec un goût et une délicatesse inexprimables.

Quant à M. Berton, que nous avons gardé pour le dernier, nous le félicitons de sa distinction qu'il apporte d'habitude dans ses rôles. Comédien plus jeunes rends mieux le rôle de Guillaume Tell et Berton a trouvé le moyen d'y étonner des nuances charmantes de vérité et de goût. Ce dont nous sommes surtout reconnaissans envers cet artiste, c'est de nous avoir donné ce joyau qu'on appelle Mme Berton. Dans cette belle et riche nature artistique, les leçons habiles de Berton, digne héritier de ce nom, ont tout-à-fait fructifié, et la scène a compté une perle de plus. Aussi Berton a du être bien heureux des triomphes de son élève de prédilection et surtout de la manière remarquable dont elle s'est acquittée du rôle de Mathilde dans *Guillaume Tell*. Cet opéra a été aussi convenable le plus beau succès de la saison et jamais la scène d'Orléans ne l'avait vu représenter aussi bien ni rendre aussi fidèlement par les artistes. Une salve d'applaudissemens a salué l'ouverture et c'était justice. Sous la direction de l'habile maestro, M. Prévost, et avec des artistes tels que MM. Fourtesquieu, Baptiste et Carrière, l'orchestre de notre théâtre est sans rival dans les deux Amériques. Quant à nous, qui savons tout ce qu'il y a de difficultés dans le théâtre de chef d'un semblable orchestre, nous ne saurions laisser passer cette occasion sans complimenter M. Prevost et lui dire que le public le met de moitié dans les applaudissemens qu'il donne aux artistes. C'est grâces à la patienne habileté du maestro que nous avons dû l'éclat de la représentation de jeudi, où tout, même les chœurs, a marché avec un ensemble et un accord remarquables. Jamais le chœur final du second acte n'avait été rendu avec cet entrain et cette puissance; il est vraiment prodigieux de penser que quatre répétitions seulement qui aurait ce magique résultat. En présence d'un semblable représentation, le critique n'a que des éloges à donner; citer un artiste serait une injustice envers ses camarades. Que tous, sans exception, reçoivent donc ici nos félicitations bien sincères; ils nous ont donné une soirée dont le souvenir restera longtemps dans notre mémoire, et nous souhaitons que la 2me représentation, annoncée pour ce soir, ressemble à la 1re.

JACQUES DE R....

TRAITEMENT DU CHOLERA.

(Communication.)

Puisque nous sommes de nouveau menacés de ce terrible fléau, et qu'il est malheureusement vrai que la médecine moderne n'a fait aucune conquête certaine, ni quant à sa nature, ni quant aux moyens efficaces de le combattre, il me semble à propos de mettre sous les yeux du public le mode de traitement que j'ai employé dans les cas qui ont été à ma connaissance.

Ce mode consiste à prendre immédiatement dès le premier symptôme, un bain de vapeur, suivi de frictions sur le corps avec une forte solution de camphre. Si le malade ne se dissipent pas sentit vite, à l'aide de ces moyens, on administrera 15 grains de résine (50 grains pour les adultes, et 30 grains pour les enfans) dans un jaune d'œuf battu (mutilé dans l'eau). Si cette dose produit un bon effet, on continuera de quelques heures, pendant lesquelles on administrera du gaz acide carbonique, et ensuite, à l'administration des premiers remèdes. " J. B.

Chronique Locale.

LE CHOLÉRA.—Malgré le rapport officiel du Bureau de Santé, qui dit que le choléra n'existe pas en ville, nous sommes obligés de dire, d'après des renseignements recueillis de source, que plusieurs personnes, habitant le centre de la ville, ont succombé, présentant les caractères du choléra asiatique, et ont été bien vite en ville. Nous avons de bonne source qu'une négresse a été atteinte de cette maladie hier matin, et qu'elle est morte peu d'heures après.

THÉATRE.—Nous n'avons jamais eu un temps plus ingrat, plus laid, plus gris, plus désagréable, plus dégoûtant que celui qui nous en donne en passant depuis quelques jours; nous comprenons le désir de la vie, avec un ciel couvert de cendres, un atmosphère de suif et un sol liquide.

VOL.—Hier, 15 décembre, vers midi, on avait introduit dans une chambre rue Gentilly, près la rue Bourbon; on y a livré en temps ainsi qu'une annulée, et on a emporté, emporté, qu'emporte, un petit coffre d'où disait les bijoux, les 75 ou centaines pistoles. Un détenu a une réclamation pour le vol en cet objet.

UNE VAGABONDE.—Anna Cobbin, vagabonde de vagabondage, a été arrêtée hier, dans la 1ère Municipalité, et envoyée par notre Cour devant le Tribunal de Détention.

—Benjamin Lagrit, Joseph Jacob et Wm. Mellingan, accusés d'avoir pris part à une rixe qui a eu lieu le 30 du mois dernier, entre deux compagnies de pompiers, ont été envoyés devant la 1ère Cour de Danzet.

PANORAMA DE STOCKWELL.—Le directeur de cet établissement offre une chance aux jeunes enfans de voir ces belles toiles, en dehors une représentation tous les dimanches et mercredis, à une heure de l'après-midi.

—Les Frères et Emilen Wette, accusés d'escroquerie par C. D. Bacon, ont comparu hier devant notre Cour et ont fourni caution.

RECEL D'ESCLAVE.—Williams, h. c. l, accusé d'avoir recelé un esclave appartenant à A. Fortier, a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité.

ASSAUT ET BATTERIE.—Francis Scott a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité, accusé d'avoir assailli et battu Owen Boyle avec une barre de fer.

CRESCENT CITY.—Le capitaine de ce steamer a interné en procès à la Compagnie des pilotes de la Balize, et réclame $10,000 de dommages et intérêts, pour avoir délaissé ce navire lors de son dernier voyage.

RECORDER GÉNÉRAL.—ABUS DE CONFIANCE.—Un warrant a été lancé contre Wm. Ferry, accusé d'avoir refusé de vendre une marque qui lui avait été confiée par F. Arnaud, pour y faire des réparations.

UN PROPRIÉTAIRE SÉVÈRE.—Le watchman Gavalas, de la 1ère Municipalité, a trouvé dans la rue, pendant la nuit de jeudi, un portefeuille contenant la somme de $325. L'argent et le portefeuille sont déposés au bureau du recorder.

PROMULGATION DE LA CONSTITUTION.

Voici seulement le *Journal des Débats*, du 19 novembre, rend compte de la promulgation de la nouvelle Constitution de la France.

Ce matin, (le 19 novembre) dès le point du jour, le rappel battait dans Paris et dans toutes les communes du département de la Seine pour appeler sous les armes les gardes nationaux qui devaient assister à la promulgation de la Constitution nouvelle. Vers huit heures, tous les détachemens commandés et les troupes de toutes armes présentes à Paris ou appelées des provinces voisines avaient achevé leurs mouvemens, et étaient venus prendre dans les Champs-Elysées, sur les boulevards, sur les quais qui avoisinent le palais de la Concorde, les positions qui leur avaient été indiquées par le général Changarnier, commandant en chef de toutes les troupes présentes à la cérémonie.

La place de la Concorde, garnie dès le matin, était presque libre ; on n'y voyait de monde circuler encore que des curieux. Elle présentait un aspect très animé, mais d'une orientation de bon goût. Malgré le peu de temps accordé à l'architecte chargé des préparatifs de la cérémonie, M. Charpentier, il a su tirer parti des cinq jours dont il pouvait disposer et aussi avantageusement qu'on pouvait l'espérer.

Les bois de mats rétablis portant les oriflammes tricolores, suivant le mur intérieur des fossés qui entourent la place, disposés par groupes réguliers que relisent entre eux des guirlandes de feuilles de chêne, ornés enfin d'écussons sur lesquels étaient inscrits les noms des quatre-vingt-neuf départemens et de chacune des colonies, composait un système de décoration simple, mais élégant. Quatre mâts plus grands que les autres, et portant d'immenses oriflammes tricolores en soie sur lesquelles étaient les dates de février 1848, s'élevaient aux quatre angles de la place.

Le pied de la Concorde avait aussi été orné, mais : des trépieds d'une grandeur extraordinaire étaient à la place qu'occupaient jadis les statues des grands hommes ; quatre grandes colonnes de grand caractère soutenaient les devises fraternelles *liberté, égalité, fraternité*, symbole de la République modérée.

Au centre, l'obélisque était entouré de faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales, et à son pied, faisant face à l'entrée du jardin des Tuileries, une grille du jardin des Tuileries, et voyait la statue symbolique de la Constitution, par M. Ramey, représentée sous les traits d'une vierge soutenue de la tribune, ayant le sein gauche découvert, tenant une lance de la main droite et portant la Constitution de la gauche.

L'aspect, construit dans des proportions gigantesques, élevait à quatre-vingt-dix pieds dans les airs son dôme coudrancharière de velours rouge double d'étoffe d'or, et surmonté d'une grande croix dorée. Sur les quatre faces de la corniche, on lisait la devise de la fraternité évangélique : " Aimez-vous les uns les autres ". Quelque au centre de l'édifice, d'où le soleil qui avait été gêné à la fête fraîche célébrée en l'honneur des victimes du mois de juin. On avait seulement agrandi, au moins c'est ce qui nous a semblé, le plate-forme qui séparait en deux parties égales les vingt-quatre marches de l'escalier.

Sur cette plate-forme agrandie, une table couverte d'un riche tapis de velours rouge et entourée de fauteuils du dais, était disposée pour la lecture de la Constitution.

La tribune destinée aux représentants s'élevait à la droite de l'autel, au-dessus de l'un des quatre pourtres de la place. Elle était en inachèvement, couverte, ornée sur le devant d'une bordure saurante rehaussée d'or, et soutenue par des pilastres au-dessus desquels flottaient des drapeaux.

La tribune du corps diplomatique, de la Cour de cassation, du conseil d'Etat, des tribunaux et des autres corps constitués faisait pendant à celle des représentants et lui était semblable en tous points.

On remarquait parmi les membres du corps diplomatique, lord Normanby, le nonce apostolique, et les chargés d'affaires de Prusse et de Sardaigne.

Derrière cette tribune, et sur les terrasses du jardin, s'élevaient encore quatre autres tribunes hermétiquement couvertes et destinées aux personnes de billets.

A neuf heures, l'Assemblée Nationale, qui s'était réunie dans son palais, en vue cortège pour se rendre au lieu de la cérémonie. Le pont de la Concorde, qu'elle devait traverser, était garni depuis le matin d'une haie de gardes nationaux. A sa tête marchaient son président, M. Armand Marrast, et le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, portant l'uniforme de général de division et portant du bonnet de coin. Derrière eux venait le cortège des ministres, puis les vice-présidens, les questeurs et les secrétaires, et enfin les membres de l'Assemblée, qui marchaient d'environ trois cents, et étaient deux par deux.

Quand elle eut pénétré dans la tribune qui lui avait été réservée à droite de l'autel, le cortège, qui de son côté avait rétréci à la tribune, se mit en ordre, et, sur le pas de la Nationale, où la circulation était interdite depuis le matin par une haie des dragons de la garde nationale et de la ligne. Le cortège ecclésiastique était très nombreux; il se composait d'environ huit cents prêtres qui étaient venus des départemens ecclésiastiques de l'arrondissement de Paris et les évêques de Langres, d'Orléans, de Quimper, membres de l'Assemblée, et M. Menard, évêque in partibus, prélat ecclésiastique de Madagascar.

Les cinq prélats qui, pris place en avant de l'autel; puis M. Armand Marrast et le bureau de l'Assemblée, M. le général Changarnier et les aides-de-camp, se sont rangés sur les marches du pied-de-l'autel, et M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, a lu le serment de fidélité à la République et à la Constitution et les noms et adresses de plusieurs ecclésiastiques nommés membres sur le remplacement, et le serment n'est sûr en nombre au bruit de la musique militaire.

Ce serment est rédigé sur le pavillon de Constantine, sous le commandement de M. Fabre, capitaine adjudant-major au 6ème de ligne, qui a servi en qualité de sous-officier en Algérie. M. le docteur Dionnet, chirurgien-major-adjoint, employé à l'Hôpital militaire du Roule, et M. Berthelotte, adjudant d'administration des bâtimens, employé à l'Hôpital militaire de Val-de-Grâce, sont chargés des invalides qui assistent à l'administration.

Le département de la Corse a été représenté par quelques-uns des vieux Corses qui ont été envoyés à Paris pour la fête de la Fédération, et qui ont été présentés à la Chambre des députés.

Le président d'âge de l'Assemblée nationale, M. Wolowski, ministre de l'intérieur, a prononcé un mot d'adieu à l'Assemblée nationale, et M. Ledru-Rollin a prononcé un mot d'adieu à l'Assemblée nationale, et M. Wolowski, M. Ledru-Rollin, M. Wolowski, M. Ledru-Rollin, M. Wolowski, M. Ledru-Rollin,